



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GENERALE

TD/B/44/13
1er août 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarante-quatrième session
Genève, 13 octobre 1997
Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DEVELOPPEMENT

Développement progressif du droit commercial international :
trentième rapport annuel de la Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international

Note du secrétariat de la CNUCED

Le secrétariat de la CNUCED appelle l'attention sur le rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trentième session, qui s'est tenue à New York du 12 au 30 mai 1997 (A/52/17).

Conformément au paragraphe 10 de la section II de la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, ce rapport est présenté au Conseil du commerce et du développement pour observations ou recommandations.

Le secrétariat de la CNUCED mettra à la disposition des participants à la session un nombre limité d'exemplaires de ce rapport, dans les versions linguistiques qu'il aura reçues.
